Lycée général et technologique

Bulletin d'informations de la CGT Éduc'action n° 10 (janvier-février 2015)

IMP, pondérations…
Du nouveau sur les missions, rien sur les salaires !

Le décret 2014-940 du 20 août 2014, dit décret Hamon, entrera en vigueur à la prochaine rentrée. Il entérine la modification de nos obligations de service.

Le Ministère a mis en place une « indemnité pour mission particulière » (IMP) censée rétribuer : feu les heures de laboratoire, la ribambelle des coordinations (par discipline, par niveau, par cycle…), les collègues « référents » (culture, décrochage, numérique…). Cette indemnité est ouverte aux enseignant-es (y compris des écoles et documentalistes) et CPE. Dans les projets de décrets, son montant annuel est de 1250 € (légèrement moins que le taux de la 1ère HSA certifiés classe normale). Il peut être fractionné (taux « demi » ou « quart ») ou multiplié (taux « double » voire « triple »). Selon quels critères ? Tout cela est renvoyé à l'autonomie des établissements, en fait des chefs d'établissement qui présenteraient en conseil d'administration l'attribution de ces indemnités (après consultation du conseil pédagogique !). Ajoutons que les IMP retirent la possibilité de choisir entre effectuer une heure supplémentaire et réduire son temps de service devant élève.

Cette répartition se faisant bien sûr dans le cadre très contraint de l'enveloppe remise par le rectorat à chaque établissement (au moment de la DHG), on peut donc redouter une mise en concurrence des « heureux-ses » collègues indemnisé-e-s qui se verront remettre une lettre de mission (pour servir de hiérarchie intermédiaire et faire passer les réformes en cours).

Ce système indemnitaire va renforcer les inégalités de traitement sans répondre à la question du pouvoir d'achat au moment même où la rémunération nette de la plupart des fonctionnaires va encore baisser (conséquence d'une nouvelle augmentation du taux de retenue pour pension civile qui passe de 9,14 % à 9,54 % en 2015).

Enfin, la mise en place de la pondération de 1.1 par heure d'enseignement effectuée dans le cycle terminal dans les LGT (décharge plafonnée à 1 heure) en remplacement de l'heure de première chaire n'est pas sans poser problème. Certes, elle permet de reconnaître chaque heure effectuée alors que l'heure de chaire ne s'appliquait que pour au moins 6 heures d'enseignement (les heures dans 2 classes d'une même section ou 2 groupes d'une même classe ne comptant qu'une fois) et excluait de fait souvent les disciplines ayant de petits volumes horaires. De plus, elle s'appliquera à chaque enseignant-e quel que soit le statut, titulaire ou non. Mais, elle dégradera parfois la situation de ceux qui en bénéficiaient déjà. En effet, certain-e-s ne pourront plus obtenir une heure de décharge, faute d'enseigner 10 heures en première et terminale. Attendons-nous à ce que les fractions d'heures de décharge soient intégralement comptabilisées en heures supplémentaires !

La CGT Educ'action s'oppose à la création des IMP comme au décret Hamon, contre lequel elle avait voté au Comité Technique Ministériel.

Et maintenant ?

Après le choc des attentats de ce début d'année, qui ont porté atteinte aux valeurs de liberté et de laïcité, il faut au contraire combattre le tour de vis sécuritaire annoncé et redonner une âme à l'Egalité.
Pour cela, l'Ecole, génératrice de lien social, ne peut pas tout mais elle peut beaucoup. Il faut donc la transformer pour qu'elle devienne réellement émancipatrice et forme à l'esprit critique les futurs citoyens, qu'elle soit fondée sur le principe que tous les élèves sont capables d'y réussir, qu'elle fasse sens et se démocratise en ne laissant aucun jeune sur le bord du chemin, quels que soient son origine et son milieu social. Il faut avant tout mettre fin à une politique d'abandon de certains territoires, que les gouvernements successifs entretiennent.
La CGT Educ'action appelle les personnels à se mobiliser pour obtenir les moyens à la hauteur des enjeux en cette période d'annonce des dotations horaires.

Dédoublement de la philosophie en séries technologiques

Suite aux pressions intersyndicales, des collègues et des associations d'enseignement de la philosophie, le ministère, dans une lettre aux recteurs du 15 janvier, les incite à sensibiliser les chefs d'établissement afin qu'*« à certains moments les enseignements de philosophie dans les séries technologiques s'effectuent en groupes à effectifs réduits »*.
Si ce « fléchage » traduit une avancée, il reste insuffisant. Il sera néanmoins un bon point d'appui lors la répartition des moyens pour les collègues concernés. Une telle mesure ne peut se limiter à une discipline et à certaines séries.
La CGT Educ'action demande le retour à un « fléchage » national des dédoublements ainsi que leur généralisation.

La CGT Educ'action continue d'exiger :

- **Une hausse des salaires avec une augmentation uniforme de 400 euros (90 points) d'indice et l'ouverture de négociations sur la valeur du point (gelée depuis 2010)**.
- **Un cadrage clair de la répartition de ces indemnités et le Ministère s'est engagé à produire une circulaire.**
- **Une réduction du temps de travail des enseignants en intégrant les nécessaires concertations au temps de service.**

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex -Tél : 01 55 82 76 55 – Télécopie : 01 49 88 07 43

Mél : unsen@ferc.cgt.fr – Site : www.unsen.cgt.fr